Rapport ministériel sur le rendement

Commission canadienne des grains

2015-2016

L'honorable Lawrence MacAulay
Membre du Conseil privé, député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, 2016

N° de cat. : A91-4F-PDF

ISSN : 2368-1004

Le présent document se trouve sur le site Web de la Commission canadienne des grains, à http://www.grainscanada.gc.ca.

Le présent document est offert en formats substituts, sur demande.

Table des matières

Message du ministre 1

Message du commissaire en chef 2

Les résultats en bref 3

Section I : Survol de l'organisation 4

- Profil de l'organisation 4
- Contexte organisationnel 5
- Priorités organisationnelles 10

Section II : Vue d'ensemble des dépenses 17

- Dépenses réelles 17
- Sommaire du rendement budgétaire 18
- Tendances relatives aux dépenses du ministère 20
- Dépenses par crédit voté 21
- Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 22
- États financiers et Faits saillants des états financiers 23

Section III : Analyse des programmes et des Services internes 27

- Programmes 27
  - Programme d'assurance de la qualité 27
  - Programme d'assurance de la quantité 30
  - Programme de recherches sur la qualité des grains 32
  - Programme de protection des producteurs 36
- Services internes 39

Section IV : Renseignements supplémentaires 42

- Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur 42
- Tableaux de renseignements supplémentaires 42
- Dépenses fiscales fédérales 42
- Coordonnées de l'organisation 43

Annexe : Définitions 44

Notes de fin de document 47

Message du ministre

Je suis heureux de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement* de la Commission canadienne des grains (CCG) pour l'exercice 2015-2016 au Parlement ainsi qu'aux Canadiens et aux Canadiennes.

Dans le présent rapport, on décrit de façon détaillée comment la CCG a utilisé ses ressources du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 pour régir la manutention des grains et fixer et faire respecter des normes de qualité pour le grain, tout en protégeant les intérêts des producteurs et en assurant la fiabilité du grain sur les marchés intérieurs et étrangers.

La CCG est l'organisation canadienne chargée de la recherche scientifique sur la qualité du grain; elle mène des travaux de recherche afin de comprendre tous les aspects de la qualité et de la salubrité du grain. La réputation dont jouit aujourd'hui le Canada sur la scène mondiale en tant que fournisseur de grain de qualité et de salubrité constantes est attribuable, en grande partie, au travail accompli par la CCG.

À titre de ministre canadien de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, je continuerai de travailler avec la CCG et les intervenants afin de veiller à ce que le secteur céréalier du Canada demeure solide, concurrentiel et durable, en mettant l'accent sur les exportations, la transformation à valeur ajoutée, la recherche et l'innovation, ainsi que le transport du grain. Le Canada compte les meilleurs agriculteurs et transformateurs d'aliments au monde, ainsi qu'une fonction publique dévouée. En tant que ministre canadien de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, je suis fier de servir ce secteur dynamique.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier les employés de la CCG de leur travail acharné et de leur professionnalisme. Je me réjouis à la perspective de travailler ensemble pour faire en sorte que le secteur agricole canadien demeure innovant et prospère, et pour produire des résultats concrets pour les Canadiens et Canadiennes.

L'honorable Lawrence MacAulay
Membre du Conseil privé, député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Message du commissaire en chef

Depuis 1912, la Commission canadienne des grains (CCG) est le ministère fédéral qui administre les dispositions de la *Loi sur les grains du Canada*. La CCG est chargée de fixer et de faire respecter des normes de qualité du grain canadien et de régir le réseau de manutention des grains du Canada afin d'assurer la fiabilité du grain sur les marchés intérieurs et étrangers.

Nos programmes et services se traduisent par des expéditions de grain qui répondent constamment aux exigences des contrats en matière de qualité, de salubrité et de quantité. Le secteur canadien du grain ayant connu une forte croissance et une évolution rapide, la CCG a continué d'adapter ses programmes afin de fournir des services pertinents et essentiels à ses nombreux intervenants. Nous sommes déterminés à collaborer avec les intervenants afin de veiller à ce que le système d'assurance de la qualité des grains du Canada demeure fidèle à sa réputation de meilleur au monde et de fournir la valeur optimale aux producteurs de grain canadiens et à l'ensemble des intervenants du secteur du grain.

Je suis heureux de vous informer que les auditeurs ont procédé à l'examen de la situation financière de la CCG et que leurs conclusions sont encore une fois positives. Une copie des états financiers audités[i] est affichée sur le site Web de la CCG.

En tant que commissaire en chef intérimaire, je suis fier du travail exemplaire constant accompli par la CCG pour répondre efficacement aux besoins des producteurs, de l'industrie du grain et de l'ensemble des Canadiens et Canadiennes. Je vous invite à lire le rapport pour en apprendre davantage sur les réalisations de la CCG et sur la façon dont l'organisme a continué d'exécuter son mandat au cours de l'exercice 2015-2016.

Jim Smolik
Commissaire en chef intérimaire
Commission canadienne des grains

Les résultats en bref

Quels fonds ont été utilisés?

Les dépenses réelles de la CCG pour l'exercice 2015-2016 se chiffrent à 55 306 931 $. Ces dépenses ont été financées par des crédits annuels votés et législatifs de 5 601 106 $ ainsi que par les recettes tirées des frais d'utilisation, de l'ordre de 49 705 825 $.

Qui a participé?

Nombre réel d'équivalents temps plein (ETP) = 395

Points saillants des résultats

- On a collaboré avec les intervenants et exécuté les programmes et services de façon efficace. On a atteint toutes les cibles liées aux indicateurs de rendement clés des programmes ainsi que toutes les cibles liées aux normes de service associées aux frais d'utilisation réglementaires.
- On a mené de vastes consultations auprès des intervenants sur une proposition visant à moderniser le système de classification du blé canadien. En tenant compte des commentaires des intervenants, on a élaboré un plan et entrepris la mise en œuvre des changements.
- On a rencontré des acheteurs étrangers de grain canadien de l'Amérique latine, de l'Asie, de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord dans le cadre des missions sur les nouvelles récoltes de 2015, initiative conjointe de l'Institut international du Canada pour le grain, de Cereals Canada et de la CCG, dans le but d'échanger de l'information et d'établir et entretenir des relations.
- On a réalisé une évaluation du Programme d'échantillons de récolte de la CCG. Les commentaires recueillis serviront à améliorer le programme.
- On a mené un exercice de planification stratégique avec neuf experts externes afin de cerner l'orientation et les priorités futures des programmes scientifiques et technologiques du Laboratoire de recherches sur les grains de la CCG.
- On a entrepris un examen du barème des droits de la CCG et du modèle de prévision des volumes de grain dans le cadre du cycle quinquennal d'examen des frais d'utilisation de l'organisation. Des consultations doivent avoir lieu au cours de l'exercice 2016-2017.

Section I : Survol de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Lawrence MacAulay, c.p., député

Premier dirigeant : Jim Smolik, commissaire en chef intérimaire

Portefeuille ministériel : Agriculture et Agroalimentaire (AA)

Instruments habilitants : *Loi sur les grains du Canada*[ii], L.R.C. (1985), ch. G-10

Année d'incorporation ou de création : 1912

Autre : Le siège de la CCG est établi à Winnipeg, au Manitoba. La CCG exploite actuellement deux bureaux régionaux et huit centres de services au Canada. Le financement des programmes et des activités de la CCG provient d'un fonds renouvelable et d'un crédit parlementaire.

Contexte organisationnel

Raison d'être

La CCG est un organisme fédéral qui administre les dispositions de la *Loi sur les grains du Canada*. Comme le décrit la *Loi sur les grains du Canada*, la CCG a pour **mandat** « de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieurs et étrangers ». La **vision** de la CCG est la suivante : « Être un fournisseur de classe mondiale en matière de services d'assurance de la qualité fondés sur la science ». Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable de la CCG.

Responsabilités

Aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*, la CCG réglemente la manutention de 20 grains cultivés au Canada pour s'assurer que les grains canadiens sont salubres, fiables et commercialisables et que les producteurs de grain canadiens sont dûment rémunérés pour les livraisons de grains aux entreprises céréalières agréées[1]. La CCG est un organisme fédéral au sein du secteur céréalier canadien et l'organisme officiel de certification des exportations de grain canadien. Dans le cadre de ses activités, elle soutient un secteur céréalier efficace et concurrentiel et maintient la réputation internationale dont jouit le Canada quant à la constance et à la fiabilité de la qualité et de la salubrité du grain qu'il produit. Pour s'acquitter de son mandat, la CCG :

- réglemente la manutention des grains au Canada dans le cadre de programmes d'assurance de la qualité[iii] et de la quantité[iv];
- effectue de la recherche scientifique[v] pour comprendre tous les aspects de la qualité et de la salubrité des grains et pour soutenir le système de classement des grains;
- a mis en œuvre bon nombre de programmes et de mesures de protection des producteurs[vi] afin de faire en sorte que les producteurs soient rémunérés convenablement pour la qualité et la quantité de grain livré aux silos agréés et aux négociants en grains agréés. Cela comprend le programme d'agrément et de garantie, le programme d'attribution des wagons de producteurs, et les programmes de soutien des producteurs.

Consulter le site Web de la CCG[vii] pour obtenir de plus amples renseignements sur le mandat et les responsabilités de la CCG.

1 Par grain, on entend les semences désignées comme telles par règlement aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*. Celles-ci comprennent l'avoine, le blé, le canola, le colza, les féveroles, la graine de carthame, la graine de moutarde, la graine de tournesol, le grain mélangé, les haricots, les lentilles, le lin, le maïs, l'orge, les pois, les pois chiches, le sarrasin, le seigle, le soja et le triticale.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

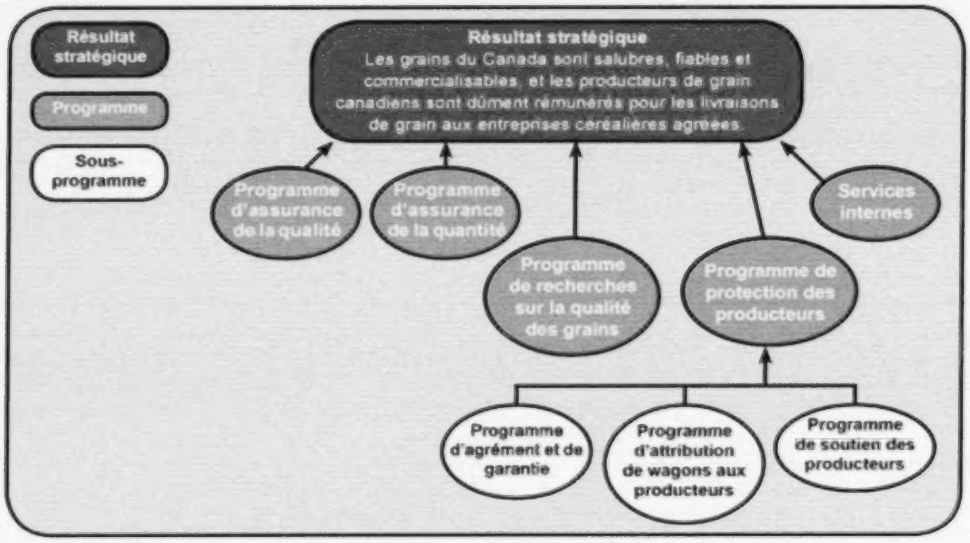

1. Résultat stratégique : Les grains du Canada sont salubres, fiables et commercialisables, et les producteurs de grain canadiens sont dûment rémunérés pour les livraisons de grain aux entreprises céréalières agréées.

- **1.1 Programme : Programme d'assurance de la qualité**
- **1.2 Programme : Programme d'assurance de la quantité**
- **1.3 Programme : Programme de recherches sur la qualité des grains**
- **1.4 Programme : Programme de protection des producteurs**
  - **1.4.1 Sous-programme : Programme d'agrément et de garantie**
  - **1.4.2 Sous-programme : Programme d'attribution des wagons de producteurs**
  - **1.4.3 Sous-programme : Programmes de soutien des producteurs**

Services internes

Environnement opérationnel et analyse des risques

La CCG mène ses activités dans un environnement qui évolue rapidement. Par conséquent, l'organisme doit être en mesure d'adapter ses programmes et ses services en vue d'assurer une qualité et une salubrité du grain constantes et fiables répondant aux besoins des marchés nationaux et internationaux, et de veiller à ce que les producteurs de grain canadiens soient protégés. La gestion du risque est une partie essentielle des processus de prise de décisions et de planification stratégique de la CCG.

Bien que la majorité des risques associés aux programmes et aux activités de la CCG soient inhérents et constants, certains risques varient selon les changements qui s'opèrent dans les environnements interne et externe. Les risques inhérents comprennent les risques associés à l'évaluation exacte et à la certification de la qualité et de la quantité du grain canadien. Ces risques sont atténués grâce à une surveillance continue et à des rajustements visant à établir les risques résiduels à des niveaux tolérables, ce qui permet de maintenir des normes de rendement élevées. Les commentaires des employés de la CCG, des producteurs, des manutentionnaires, des transformateurs et des acheteurs de grain au Canada et à l'étranger, ainsi que d'autres organismes gouvernementaux, se sont révélés un indicateur fiable et précoce des risques découlant des développements qui ont touché les environnements interne et externe.

La CCG dispose d'un processus établi pour recenser, surveiller, atténuer et gérer les risques organisationnels. Les risques organisationnels et les stratégies d'atténuation sont examinés de façon régulière ainsi qu'au cours du processus annuel de planification stratégique. Les principaux risques inhérents à l'exercice à venir sont recensés en fonction des facteurs internes et externes actuels. Les membres du groupe de travail interne sur la gestion intégrée des risques de la CCG se réunissent une fois par trimestre afin d'examiner et d'évaluer les risques et les stratégies d'intervention de la CCG. La haute direction de la CCG évalue les risques organisationnels clés sur une base trimestrielle, surveille les tendances en matière de risque et rajuste le tir ou détermine d'autres stratégies d'atténuation des risques ou des plans d'urgence en conséquence.

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec les programmes de l'organisation
Adaptation de l'organisme afin qu'il demeure pertinent pour les intervenants de la CCG	Ce risque a été relevé dans le RPP de 2015-2016 et a été atténué au cours de la période visée par le rapport. Les priorités organisationnelles « programmes et services pertinents, efficaces et novateurs »,	Le risque est lié à tous les programmes de la CCG.

	« investissement dans l'infrastructure de la CCG » et « investissement dans les relations avec les intervenants » visaient à atténuer ce risque. Par exemple, au cours de l'exercice 2015-2016, la CCG : • a réalisé un examen externe des programmes de recherche scientifique et de technologie du Laboratoire de recherches sur les grains de la CCG; • a procédé à l'évaluation du Programme d'échantillons de récolte de la CCG; • a renouvelé les installations et mis à jour la technologie afin d'exécuter les programmes et services de façon efficace; • a mobilisé les intervenants afin de mieux comprendre leurs besoins et de leur permettre de mieux connaître et comprendre les programmes de la CCG. Par exemple, la CCG a mené de vastes consultations auprès des intervenants sur un plan visant à moderniser le système de classification du blé canadien. On a examiné les commentaires reçus et rajusté le plan en conséquence.	
Pressions exercées par les intervenants en ce qui a trait au modèle de financement de la CCG	Malgré le fait que les nouveaux frais d'utilisation ont pris effet le 1er août 2013, il continue d'y avoir des pressions de l'extérieur et des risques correspondants liés à la structure de financement de la CCG. Ce risque a été relevé dans le RPP de 2015-2016. Au cours de l'exercice 2015-2016, dans le cadre du cycle d'examen quinquennal des frais d'utilisation de l'organisation, la CCG : • a entrepris un examen de son barème des droits pour faire en sorte qu'à l'avenir les frais d'utilisation reflètent exactement les coûts de la prestation des services, ainsi que les prévisions actualisées des volumes de grain; • a travaillé en étroite collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et d'autres ministères en vue de se préparer aux consultations sur les frais	Le risque est lié à tous les programmes de la CCG.

	d'utilisation devant avoir lieu en 2016-2017.	
Capacité d'exécuter les programmes et de s'adapter au changement	Ce risque a été relevé dans le RPP de 2015-2016 et a été atténué au cours de la période visée par le rapport. La priorité « effectif qualifié, adaptable et engagé » vise à atténuer ce risque. Les mesures suivantes de réponse au risque ont servi à réduire l'exposition au risque : • les tendances en matière de capacité ont fait l'objet d'une surveillance afin d'assurer une capacité en ressources humaines suffisante pour exécuter le travail opérationnel quotidien tout en s'adaptant aux changements dans les environnements interne et externe; • les projets et activités ont fait l'objet d'une surveillance et ont été rajustés, priorisés à nouveau ou remis à plus tard, selon les besoins (p. ex. aller de l'avant, laisser tomber ou reporter, selon la priorité et la capacité); • on a lancé plusieurs processus de dotation ciblés afin de remédier aux lacunes quant à la capacité. On a continué de recruter des participants au Programme de perfectionnement des inspecteurs de grains; • on a maintenu la communication à l'interne afin de s'assurer que tous les employés comprennent leur rôle et la façon dont ils contribuent aux programmes de la CCG et au mandat du ministère.	Le risque est lié à tous les programmes de la CCG.

Priorités organisationnelles

Nom de la priorité : Programmes et services pertinents, efficaces et novateurs

Description

Des programmes et services pertinents, efficaces et innovants constituent une priorité qui appuie le mandat de la CCG « de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieur et extérieur ». Cette priorité a pour but de continuer d'offrir des services qui assurent la solidité d'un système d'assurance de la qualité et de la salubrité des grains répondant aux besoins des intervenants et appuyant la compétitivité et la valeur marchande du grain canadien sur les marchés nationaux et internationaux. Pour réaliser cette priorité, la CCG doit travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des intervenants, soit les producteurs, les manutentionnaires et transformateurs de grain, les utilisateurs finaux du grain canadien, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et d'autres organismes gouvernementaux canadiens et étrangers.

Type de priorité[2]

Priorité déjà établie

Principales initiatives contribuant à la priorité

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
• **Modifier les modèles de prestation des programmes et des services** afin d'assurer la pertinence, la rentabilité et l'innovation. En 2015-2016, par exemple, on a réalisé un examen externe des programmes de recherche scientifique et de technologie du Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) de la CCG. Le programme des wagons de producteurs a été mis à jour pour veiller à ce qu'il permette d'offrir des services efficaces aux producteurs et aux administrateurs de wagons de producteurs, en temps opportun. On a aussi procédé à	**2014-2015**	**Permanente**	Sur la bonne voie	L'initiative est liée à tous les programmes de la CCG.

2. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

l'évaluation du Programme d'échantillons de récolte. Les commentaires recueillis sont utilisés en vue d'améliorer ces programmes.				
• **Mettre à jour les frais d'utilisation et les normes de service de la CCG** dans le cadre du cycle d'examen quinquennal des frais d'utilisation de l'organisation. Cela comprend un examen du modèle de prévision des volumes de grain annuels. Des consultations sur les frais d'utilisation, exigées par la *Loi sur les frais d'utilisation*[viii], devraient avoir lieu au cours de l'exercice 2016-2017.	**2015-2016**	**Avril 2018**	Sur la bonne voie	L'initiative est liée à tous les programmes de la CCG.
• En 2015, la CCG a consulté les intervenants sur ses plans visant la modernisation des classes de blé canadien[ix]. Compte tenu des commentaires reçus, plusieurs changements ont été annoncés pour satisfaire aux besoins du Canada en matière de production, de manutention et de commercialisation du blé, ainsi qu'aux besoins des utilisateurs finaux. Les changements comprennent la mise en place de deux nouvelles classes (Blé de force rouge du Nord canadien et Blé à des fins spéciales de l'Ouest canadien) ainsi que l'élimination de trois classes (Blé de l'Ouest canadien [classe provisoire], Blé à des fins générales de l'Ouest canadien et Blé fourrager de l'Ouest canadien) le 1er août 2016. Le 1er août 2018, 25 variétés de Blé roux de printemps de l'Ouest canadien et quatre variétés de Blé roux de printemps Canada Prairie passeront à la nouvelle classe Blé de force rouge du Nord canadien. Les 29 variétés passeront à la classe Blé de force rouge du Nord canadien parce qu'elles ne satisfont pas aux paramètres de qualité révisés de leur classe désignée. La CCG poursuivra les discussions avec les intervenants afin de favoriser la communication efficace et à propos de l'information et des procédures.	**Février 2015**	**Août 2018**	Sur la bonne voie	L'initiative est liée au programme d'assurance de la qualité.

Progrès réalisés pour atteindre la priorité
Cette priorité est permanente, et des progrès ont été réalisés dans le cadre de toutes les initiatives prévues en 2015-2016. Comme il est indiqué dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016* de la CCG, le projet de loi C-48 - *Loi sur la modernisation de l'industrie des grains au Canada*[x], déposé au Parlement le 9 décembre 2014, comprenait d'autres modifications à la *Loi sur les grains du Canada* visant à complémenter les modifications apportées dans le cadre de la *Loi sur l'emploi et la croissance économique, 2012*. Les modifications proposées visaient à accroître la protection des producteurs et à améliorer l'assurance de la qualité et de la salubrité des grains. Le projet de loi C-48 a fait l'objet d'une première lecture à la Chambre des communes, mais est mort au feuilleton à la dissolution du Parlement en vue de l'élection de l'automne 2015. La CCG continuera d'étudier des possibilités d'amélioration des programmes et services de protection des producteurs, d'ajuster les processus et les protocoles en vue d'améliorer et d'élargir les activités d'assurance de la qualité et de la salubrité des grains, de mettre au point les processus et les protocoles d'assurance de la quantité, et de renforcer les activités d'exécution

Nom de la priorité : Investissement dans l'infrastructure de la CCG

Description

Afin d'assurer la viabilité continue de la CCG et d'offrir les programmes et services de la manière la plus efficace possible, l'une des priorités consiste à investir dans l'infrastructure, notamment dans la technologie. Cette priorité appuie directement l'exécution du mandat et des programmes de la CCG.

Type de priorité[3]

Priorité nouvelle

Principales initiatives contribuant à la priorité

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
• **Renouvellement de l'infrastructure.** On a entrepris des rénovations aux silos terminaux, et les travaux sont en cours. On prévoit réduire la superficie du bureau régional de Thunder Bay lorsque le bail prendra fin en septembre 2016. En outre, on a décidé de déménager le Centre de services de Chatham dans de plus petits locaux,	**2015-2016**	**Permanente**	Sur la bonne voie	L'initiative est liée à tous les programmes de la CCG.

3. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

situés à Hamilton, lorsque le bail prendra fin en 2017. En raison d'un changement quant aux gestionnaires des immeubles du gouvernement du Canada, le projet de rénovation des locaux du siège, à Winnipeg, qui devait avoir lieu au cours de l'exercice 2015-2016, devrait maintenant prendre fin en 2016-2017. Le projet de renouvellement du Laboratoire de recherches sur les grains en est à ses débuts, et les travaux avancent.				
• **Investissement dans la technologie.** Cette initiative comprend la création et la réalisation de technologies habilitantes à l'interne, ainsi qu'à la mise à jour et l'amélioration des services électroniques pour nos clients. Par exemple, au cours de l'exercice 2015-2016, la CCG a adopté le SAP comme nouveau système financier (le 1er avril 2016), est passée au système de paye Phénix et a géré les problèmes associés à sa mise en œuvre, et a lancé un projet de rationalisation du réseau afin d'augmenter la bande passante. Afin de se conformer aux initiatives du gouvernement du Canada Milieu de travail 2.0 et Objectif 2020, la CCG a entrepris un projet pour offrir l'accès au service Wi-Fi à ses employés, et elle augmente les capacités en matière de vidéoconférence afin d'améliorer la collaboration, à l'interne et à l'externe. Des plans portent sur l'intégration et l'amélioration de la circulation de l'information électronique avec les intervenants ainsi que la mise en œuvre de Mes ressources humaines du gouvernement du Canada (Mes RHGC).	**2015-2016**	**Permanente**	Sur la bonne voie	L'initiative est liée à tous les programmes de la CCG.

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

La priorité a été établie en 2015-2016 et est permanente. Comme il est indiqué ci-dessus, des progrès considérables ont été réalisés dans le cadre des initiatives prévues. La CCG continuera d'examiner les possibilités de renouveler les installations et de moderniser la technologie dans le but de continuer à s'acquitter de son mandat et à offrir ses services avec efficacité. La CCG continuera de travailler en étroite collaboration avec les intervenants et les organismes centraux afin de faire avancer cette priorité.

Nom de la priorité : Effectif qualifié, adaptable et engagé

Description

À la lumière des changements importants vécus à tous les échelons de l'organisme ainsi que des principes d'Objectif 2020, cette priorité vise à favoriser un milieu de travail dans lequel les employés sont engagés, outillés et appuyés alors qu'ils s'adaptent au changement incessant. Le travail accompli à l'égard de cette priorité fera en sorte que l'effectif dispose des compétences et des appuis nécessaires pour offrir des programmes et services de haute qualité aujourd'hui, et qu'il soit outillé pour répondre aux besoins futurs des intervenants internes et externes.

Type de priorité[4]

Priorité déjà établie

Principales initiatives contribuant à la priorité

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
• Élaborer et **mettre en œuvre des plans d'action triennaux** dans les secteurs clés suivants : o la gestion des talents, notamment l'embauche et le perfectionnement de la prochaine génération d'inspecteurs des grains dans le cadre du Programme de perfectionnement des inspecteurs des grains (PPIG); o la préservation d'un milieu de travail sain et respectueux; o l'amélioration et la transformation des processus.	**2015-2016**	**2017-2018**	Sur la bonne voie	L'initiative est liée à tous les programmes de la CCG.

Progrès réalisés pour atteindre la priorité
Cette priorité est permanente. On a élaboré des plans d'action dans les secteurs clés (culture organisationnelle, gestion des talents, et amélioration des processus opérationnels) et entrepris leur mise en œuvre. En 2015-2016, les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2014[xi] ont servi à élaborer et à intégrer des stratégies de planification des ressources humaines visant à préserver les forces, à concrétiser les possibilités d'amélioration, et à améliorer le milieu de travail et la culture de la CCG. Dans l'ensemble, les résultats de la CCG étaient très positifs. En investissant dans son effectif, la CCG sera bien placée pour exécuter son mandat et servir les producteurs et l'industrie des grains.

4. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

Nom de la priorité : Investissement dans les relations avec les intervenants

Description

Les intervenants de la CCG sont les producteurs de grain, les manutentionnaires de grain, les exportateurs de grain, les acheteurs de grain, les consommateurs finaux canadiens et étrangers, le public et le gouvernement canadien. La CCG favorise l'optimisation des ressources dans toute la chaîne d'approvisionnement, des producteurs aux consommateurs mondiaux de grain canadien. La CCG joue un rôle de premier plan auprès des exportateurs canadiens, en les aidant à occuper une place de choix sur les marchés du grain étrangers, là où la concurrence est forte, mais les gens en savent très peu sur le mandat et le rôle de la CCG sur les marchés canadien et international. Si elle veut réussir dans un environnement complexe et en rapide mutation, la CCG devra, au cours de la période de planification, établir des relations constructives avec tous les intervenants.

Type de priorité[5]

Priorité nouvelle

Principales initiatives contribuant à la priorité

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
• **Collaborer avec tous les intervenants.** L'initiative a pour but de comprendre les besoins et les exigences des intervenants ainsi que de favoriser leur connaissance et leur appréciation des programmes et activités de la CCG.	**2015-2016**	**Permanente**	Sur la bonne voie	L'initiative est liée à tous les programmes de la CCG.

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

Cette priorité a été cernée en 2015-2016 et est permanente. En vue de faire avancer la priorité, la CCG a fait connaître ses activités et services dans l'intention de mieux faire comprendre aux intervenants le rôle de l'organisation au sein du secteur du grain. Pour ce faire, elle a mobilisé des producteurs, des manutentionnaires de grain, des utilisateurs finaux au pays et à l'étranger, des élus, des organismes centraux et des entités gouvernementales nationales et étrangères, notamment des ambassades, afin que les programmes et activités de la CCG soient davantage compris et appréciés. Au cours de l'exercice 2015-2016, des représentants de la CCG, de l'Institut international du Canada pour le grain (IICG), de Cereals Canada, ainsi que d'organisations de l'industrie et de groupes de producteurs, ont pris

5. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

part à des missions sur les nouvelles récoltes en Amérique latine, en Asie, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les missions sur les nouvelles récoltes offrent une occasion d'échanger de l'information concernant les facteurs de qualité des cultures de la campagne agricole en cours (notamment les caractéristiques boulangères et meunières), de donner suite aux préoccupations liées aux attributs à l'utilisation finale, et d'établir et maintenir des rapports entre les gouvernements. Ces missions fournissent également à la CCG l'occasion d'échanger des renseignements au sujet de ses programmes et services avec les consommateurs finaux. Des représentants de la CCG ont participé à des réunions avec des groupes de producteurs et des organisations de l'industrie (notamment : Fédération canadienne de l'agriculture, Western Canadian Wheat Growers Association, Canadian National Millers Association, Producteurs de grains du Canada, Canadian Canola Growers Association, Grain Farmers of Ontario, Keystone Agricultural Producers, Agricultural Producers of Saskatchewan, Western Grain Elevators Association, Cereals Canada, Prairie Oat Growers, Keystone Agricultural Producers, Alberta Wheat Commission, Saskatchewan Wheat Development Commission) afin de faire connaître les programmes et services de la CCG et d'obtenir des commentaires à leur sujet et de mieux comprendre les besoins des producteurs et de l'industrie dans le but de renforcer et améliorer l'exécution des programmes. La CCG continuera d'investir dans les relations avec les intervenants pour veiller à ce que ses services soient reconnus comme étant pertinents et utiles.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les priorités organisationnelles, veuillez consulter la Lettre de mandat du ministre[xii].

Section II : Vue d'ensemble des dépenses

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (en dollars)

	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues)
Total des dépenses de programmes	60 537 521	60 537 521	60 737 711	55 306 931	(5 230 590)
Fonds renouvelable					
Total des revenus*	(55 062 344)	(55 062 344)	(55 136 605)	(76 516 074)	(21 453 730)
Excédent pour financer les dépenses à venir	-	-	-	26 810 249	26 810 249
Revenus utilisés pour compenser les dépenses	(55 062 344)	(55 062 344)	(55 136 605)	(49 705 825)	5 356 519
Dépenses votées et dépenses législatives					
Dépenses votées et dépenses législatives	5 475 177	5 475 177	5 601 106	5 601 106	125 929

* Remarque : Le total des revenus du fonds renouvelable est net du produit de disposition.

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart (réel moins prévu) 2015-2016
404	395	(9)

Sommaire du rendement budgétaire

Sommaire du rendement budgétaire pour les programmes et les Services internes (en dollars)

Programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014
Programme d'assurance de la qualité	30 665 359	30 665 359	28 835 016	29 312 602	30 665 359	26 136 529	29 782 644	36 108 210
Programme d'assurance de la quantité	1 752 902	1 752 902	1 915 901	1 947 634	1 752 902	1 602 533	2 073 118	10 988 215
Programme de recherches sur la qualité des grains	7 437 753	7 437 753	9 785 958	9 948 040	7 564 193	8 006 761	8 857 999	12 091 194
Programme de protection des producteurs	3 563 722	3 563 722	3 861 205	3 925 157	3 563 722	3 511 286	3 542 298	3 614 362
Services internes	17 117 785	17 117 785	17 351 752	17 639 144	17 191 535	16 049 822	14 949 633	15 729 596
Total des dépenses	**60 537 521**	**60 537 521**	**61 749 832**	**62 772 577**	**60 737 711**	**55 306 931**	**59 205 692**	**78 531 577**
Fonds renouvelable								
Total des revenus*	(55 062 344)	(55 062 344)	(56 367 908)	(57 390 653)	(55 136 605)	(76 516 074)	(76 118 038)	(53 177 599)
Excédent pour financer les dépenses à venir	-	-	-	-	-	26 810 249	24 403 140	9 588 582
Revenus utilisés pour compenser les dépenses	(55 062 344)	(55 062 344)	(56 367 908)	(57 390 653)	(55 136 605)	(49 705 825)	(51 714 898)	(43 589 017)
Dépenses votées et dépenses législatives								
Dépenses votées et dépenses législatives	5 475 177	5 475 177	5 381 924	5 381 924	5 601 106	5 601 106	7 490 794	34 942 560

* Remarque : Le total des revenus du fonds renouvelable est net du produit de disposition.

Les exercices 2013-2014 et 2014-2015 ont été des années de transition pour la CCG, en raison des frais d'utilisation actualisés et des modifications apportées à la *Loi sur les grains du Canada*

entrés en vigueur en même temps, le 1er août 2013. Ces changements ont entraîné une baisse considérable des coûts de fonctionnement et des besoins en ETP de la CCG. Les dépenses de programme pour l'exercice 2015-2016 et les prochains exercices rendent compte des dépenses de programme prévues sous le régime de la *Loi sur les grains du Canada* modifiée. Les dépenses de la CCG devraient se stabiliser à environ 61,750 millions de dollars en 2016-2017. Elles seront financées grâce aux crédits annuels, votés et législatifs, de 5,382 millions de dollars et aux revenus annuels découlant des frais d'utilisation s'élevant à environ 56,368 millions de dollars. Pour l'exercice 2015-2016 et les prochains exercices, les dépenses consacrées aux services internes sont plus élevées qu'en 2014-2015 parce que les coûts inhérents aux ressources humaines préalablement financées par AAC sont maintenant assumés par la CCG. Les services internes comprennent les activités qui permettent l'exécution des programmes et services de la CCG à l'intention des intervenants.

Les dépenses réelles de l'exercice 2015-2016 (55,307 millions de dollars) se chiffrent à 5,231 millions de dollars en deçà des dépenses prévues pour l'exercice (60,538 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par une baisse des dépenses de fonctionnement liées à la dotation et par des retards dans l'exécution des projets de renouvellement de l'infrastructure.

Les revenus et les dépenses de la CCG dépendent des volumes annuels de grain et de la qualité des récoltes, qui peuvent fluctuer considérablement d'année en année en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment les conditions environnementales. Le barème des droits et les revenus prévus de la CCG sont actuellement fondés sur un volume de grain annuel moyen de 23,253 millions de tonnes métriques. Pour en arriver à un volume annuel moyen de 23,253 millions de tonnes métriques, la CCG a fondé son calcul sur la moyenne sur 15 ans des volumes de grain ayant fait l'objet de services d'inspection et de pesée à l'exportation. Le total des revenus du fonds renouvelable pour les exercices 2013-2014 à 2015-2016 a été plus élevé que prévu en raison des volumes de grain annuels plus importants que prévu, ce qui s'est traduit par un excédent de 9,589 millions de dollars en 2013-2014, de 24,403 millions de dollars en 2014-2015, et de 26,810 millions de dollars en 2015-2016. Pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016, les volumes de grain s'élevaient en fait à 37,937 millions de tonnes métriques et 38,428 millions de tonnes métriques, respectivement.

Pendant l'exercice 2015-2016, la CCG a entrepris un examen de son barème des droits et de son modèle de prévision des volumes de grain, dans le cadre de son cycle quinquennal d'examen des frais d'utilisation. L'examen comprend des consultations auprès des intervenants, comme l'exige la *Loi sur les frais d'utilisation*. Celles-ci devraient avoir lieu au cours de l'exercice 2016-2017. On prévoit que des frais d'utilisation actualisés seront en place d'ici le 1er avril 2018.

Tendances relatives aux dépenses du ministère

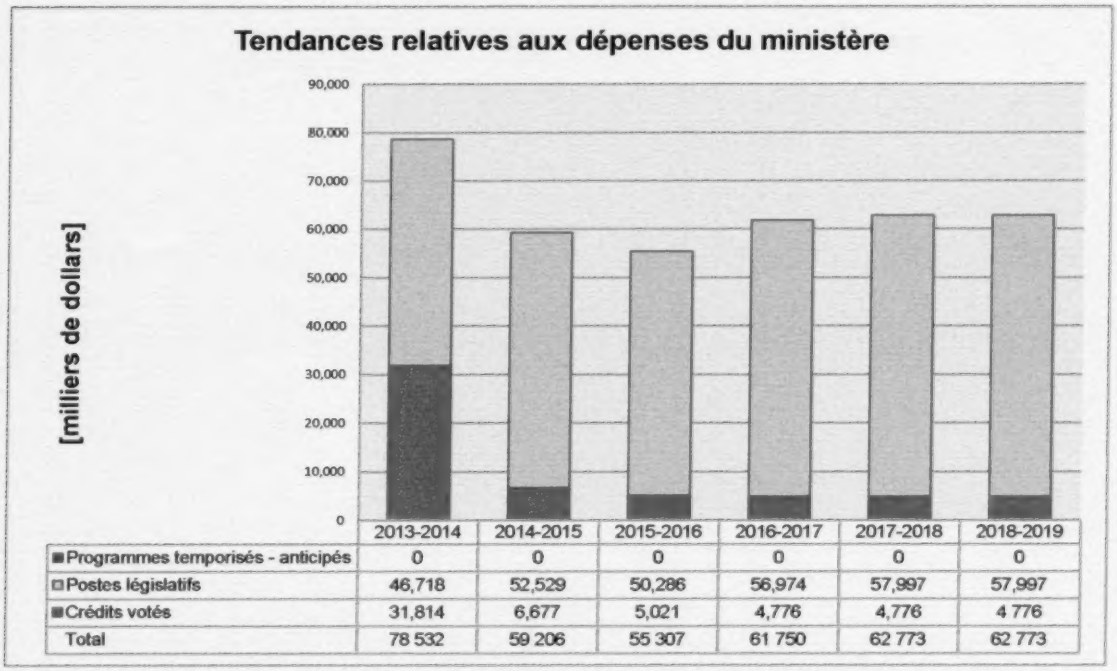

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Programmes temporisés - anticipés	0	0	0	0	0	0
Postes législatifs	46,718	52,529	50,286	56,974	57,997	57,997
Crédits votés	31,814	6,677	5,021	4,776	4,776	4 776
Total	78 532	59 206	55 307	61 750	62 773	62 773

Le graphique des tendances relatives aux dépenses illustre les dépenses réelles (de 2013-2014 à 2015-2016) et les dépenses prévues (de 2016-2017 à 2018-2019). Les exercices 2013-2014 et 2014-2015 ont été des années de transition pour la CCG, en raison des frais d'utilisation actualisés et des modifications apportées à la *Loi sur les grains du Canada* entrés en vigueur en même temps, le 1er août 2013. Les montants déclarés pour 2018-2019 correspondent à ceux de 2017-2018, aucun rajustement n'ayant été effectué pour tenir compte de l'inflation ou des frais d'utilisation actualisés.

Les fonds pour les exercices 2013-2014 et 2014-2015 comprenaient des crédits parlementaires courants, des crédits ponctuels et l'autorisation de dépenser les recettes provenant des droits perçus. Les dépenses pour l'exercice 2015-2016 et les suivants reposent sur les activités dans le contexte de la version modifiée de la *Loi sur les grains du Canada* et des frais d'utilisation actualisés. L'exercice 2015-2016 a été le premier exercice complet de la CCG sous le régime du barème des droits actualisé. Dorénavant, la CCG recevra un crédit annuel de 5,382 millions de dollars. Cela comprend un montant de 4,776 millions de dollars en crédits votés, ainsi qu'un financement législatif de 0,606 million de dollars à l'appui du régime d'avantages sociaux.

Le fonds renouvelable de la CCG est entièrement financé au moyen de frais d'utilisation. Le *Guide des fonds renouvelables – Politique et modalités comptables* signale que le barème des droits devrait refléter les coûts de fonctionnement associés à la prestation des services au cours des cinq années suivantes, et que les recettes touchées devraient compenser les coûts associés au service. Il est important de signaler que les revenus de la CCG dépendent du volume annuel de grain, qui peut fluctuer considérablement d'une année à l'autre et n'est pas entièrement connu avant le début de l'exercice. Ces facteurs peuvent entraîner des écarts importants entre les revenus prévus et les revenus réels de la CCG. Parce que les volumes de grain réels varient d'une année à l'autre, au cours des années où les volumes de grain sont plus élevés que la moyenne, les recettes pourraient surpasser les coûts, et la CCG pourrait accumuler un excédent. Au cours des années où on enregistre des volumes de grain inférieurs à la moyenne, les recettes pourraient être moindres que les coûts, et la CCG devrait alors puiser dans son excédent.

En 2015-2016, dans le cadre d'un cycle d'examen quinquennal, la CCG a entrepris un examen de son barème des droits pour faire en sorte que ces derniers reflètent exactement les coûts de la prestation des services, ainsi que les prévisions actualisées des volumes de grain. Le barème des droits et les revenus prévus de la CCG sont actuellement fondés sur un volume de grain annuel moyen de 23,253 millions de tonnes métriques. Pour en arriver à un volume annuel moyen de 23,253 millions de tonnes métriques, la CCG a fondé son calcul sur la moyenne sur 15 ans des volumes de grain ayant fait l'objet de services d'inspection et de pesée à l'exportation. Au cours de l'exercice 2015-2016, la CCG a examiné le modèle de prévision des volumes de grain annuels. Un modèle actualisé, fondé sur une méthode d'analyse statistique de séries chronologiques, a été élaboré. Plusieurs experts indépendants ont examiné et validé le modèle. Tout rajustement au barème des droits et aux frais d'utilisation sera effectué à la suite de l'examen des frais d'utilisation et de consultations auprès des intervenants, comme l'exige la *Loi sur les frais d'utilisation*. Il est prévu qu'un barème des droits actualisé ainsi que des frais d'utilisation actualisés soient en place en avril 2018.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dépenses votées et législatives de la Commission canadienne des grains, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2016*[xiii].

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2015-2016 avec le cadre pangouvernemental[xiv] (en dollars)

Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2015-2016
Programme d'assurance de la qualité	Affaires économiques	Économie novatrice fondée sur le savoir	26 136 529
Programme d'assurance de la quantité	Affaires économiques	Économie novatrice fondée sur le savoir	1 602 533
Programme de recherches sur la qualité des grains	Affaires économiques	Économie novatrice fondée sur le savoir	8 006 761
Programme de protection des producteurs	Affaires économiques	Marché équitable et sécurisé	3 511 286

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	43 419 736	39 257 109
Affaires sociales	0	0
Affaires internationales	0	0
Affaires gouvernementales	0	0

États financiers et Faits saillants des états financiers

États financiers

Les états financiers audités de l'exercice 2015-2016[xv] sont affichés sur le Web de la CCG. Une fois de plus, la CCG a reçu une opinion sans réserve au terme de l'audit de ses états financiers annuels. Les états financiers de la CCG pour l'exercice 2015-2016 comportent un lien vers l'*Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers – Non auditée, exercice 2015-2016*. Les états financiers audités sont préparés conformément au paragraphe 6.4 de la *Politique sur les autorisations spéciales de dépenser les recettes*[xvi] du Conseil du Trésor du Canada.

Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations (non audité)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (en dollars)

Information financière	Résultats prévus 2015-2016 (redressés)	Réels 2015-2016	Réels 2014-2015	Écart (réels 2015-2016 moins prévus 2015-2016)	Écart (réels 2015-2016 moins réels 2014-2015)
Total des charges[1]	59 648 376	55 479 026	55 198 853	(4 169 350)	280 173
Total des revenus[2]	(55 062 344)[3]	(79 022 396)	(77 434 468)	(23 960 052)	(1 587 928)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	4 586 032	(23 543 370)	(22 235 615)	(28 129 402)	(1 307 755)

Remarques :

1. Le total des charges englobe les indemnités pour accidents du travail versées par Emploi et Développement social Canada aux commissions provinciales des accidents du travail pour le traitement des réclamations aux termes de la *Loi sur l'indemnisation des employés de l'État*.
2. Le total des revenus exclut les crédits parlementaires.
3. Le total des revenus prévus pour 2015-2016 a été redressé à partir du total des revenus indiqué dans État des résultats prospectif de façon à exclure les crédits parlementaires.[xvii]

Résultats réels par comparaison aux résultats prévus pour 2015-2016

Le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts pour les dépenses réelles en 2015-2016 est de (23,543) millions de dollars, soit une baisse de 28,129 millions de dollars par rapport aux résultats prévus, établis à 4,586 millions de dollars. Cette baisse est attribuable à :

a. une réduction des dépenses réelles de l'ordre de 4,169 millions de dollars, par comparaison aux dépenses prévues, laquelle est principalement liée à :
   - une réduction des dépenses salariales de l'ordre de 3,861 millions de dollars, en raison de retards sur le plan de la dotation;
   - une réduction des dépenses liées à l'amortissement de l'ordre de 0,794 million de dollars, en raison de retards de l'investissement dans l'infrastructure;

- une augmentation des dépenses de l'ordre de 0,486 million de dollars en raison des exigences opérationnelles liées à la priorité organisationnelle « investissement dans les relations avec les intervenants »;

b. une augmentation des revenus réels de l'ordre de 23,960 millions de dollars, par comparaison aux revenus prévus, essentiellement en raison de la hausse du volume de grain manutentionné. Le volume de grain manutentionné réel pour l'exercice 2015-2016 (38,428 millions de tonnes métriques) est supérieur au volume de grain prévu (23,253 millions de tonnes métriques), à raison de 15,175 millions de tonnes métriques.

Coût de fonctionnement réel en 2015-2016 par comparaison au coût de fonctionnement réel en 2014-2015

Le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts pour l'exercice 2015-2016 est de (23,543) millions de dollars, soit une baisse de 1,308 million de dollars par rapport à l'exercice 2014-2015. Cette baisse est attribuable à :

a. une augmentation des revenus de l'ordre de 1,588 million de dollars en 2015-2016, par comparaison aux revenus enregistrés en 2014-2015, essentiellement en raison de la hausse du volume de grain manutentionné. Au cours de l'exercice 2015-2016, la CCG a manutentionné 0,491 million de tonnes métriques de grain de plus qu'en 2014-2015;
b. une augmentation des dépenses de l'ordre de 0,280 million de dollars en 2015-2016, par comparaison aux dépenses enregistrées en 2014-2015, essentiellement en raison des coûts associés à la mise en œuvre du SAP en tant que nouveau système financier de la CCG.

État condensé de la situation financière (non audité) Au 31 mars 2016 (en dollars)

Information financière	2015-2016	2014-2015	Écart (2015-2016 moins 2014-2015)
Total des passifs nets	10 958 682	11 399 272	(440 590)
Total des actifs financiers nets	11 284 624	9 532 270	1 752 354
Dette nette du ministère	(325 942)	1 867 002	(2 192 944)
Total des actifs non financiers	7 927 265	8 627 021	(699 756)
Situation financière nette du ministère	8 253 207	6 760 019	1 493 188

La situation financière nette du ministère en 2015-2016 s'établissait à 8,253 millions de dollars, soit une augmentation de 1,493 million de dollars par rapport à la situation financière du ministère en 2014-2015, qui se chiffrait à 6,760 millions de dollars. Cela s'explique essentiellement par une augmentation du total des actifs financiers nets de l'ordre de 1,752 million de dollars résultant principalement d'une hausse des créances associée à la manutention de 0,491 million de tonnes métriques de grain supplémentaires.

Section III : Analyse des programmes et des Services internes

Programmes

Programme d'assurance de la qualité

Description

Le programme d'assurance de la qualité de la CCG est exécuté aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* et du *Règlement sur les grains du Canada*. Ce programme assure la livraison de grain de qualité uniforme et fiable qui répond aux besoins des marchés canadiens et étrangers. La qualité du grain s'entend de la qualite de la transformation aux fins de l'utilisation finale, de la salubrité et de la propreté du grain, et, dans certains cas, de la composition des variétés de grain dans les expéditions. La prestation de services d'inspection des grains, de salubrité des grains, de classement et d'analyse, ainsi que de programmes et de services de soutien scientifique et technique solides fait partie intégrante de la prestation globale d'un programme d'assurance de la qualité efficace. Ce programme comprend un processus de résolution de plaintes visant à résoudre les plaintes des clients ainsi que les différends concernant l'assurance de la qualité des grains. Un programme efficace d'assurance de la qualité du grain est un facteur clé de la réussite des exportateurs canadiens sur les marchés céréaliers étrangers, là où la concurrence est forte, et est essentiel pour que les producteurs obtiennent le meilleur prix possible pour leur grain. Le programme d'assurance de la qualité est financé par un fonds renouvelable.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

Le programme d'assurance de la qualité appuie directement l'exécution du mandat de la CCG et il est nécessaire pour que la CCG puisse réaliser son résultat stratégique consistant à veiller à ce que le grain canadien soit salubre, fiable commercialisable. Au cours de l'exercice 2015-2016, la CCG a continué de fournir tous ses services d'inspection, conformément à son système de gestion de la qualité ISO 9001:2008, afin d'assurer la livraison de grain canadien de qualité uniforme et fiable. La CCG a certifié la qualité de 1 733 cargaisons, soit 38 168 516 tonnes de grain canadien destiné à l'exportation. La CCG a mené des enquêtes à la suite de plaintes d'acheteurs concernant deux de ces cargaisons. Après enquête exhaustive du processus de chargement, notamment l'analyse d'échantillons de la cargaison et des documents concernant le chargement du navire, l'inspecteur en chef des grains de la CCG a conclu qu'aucune des plaintes n'était justifiée.

En 2015-2016, la CCG a continué d'assurer la liaison avec d'autres ministères fédéraux (p. ex, ACIA, AAC, Santé Canada, Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada), les manutentionnaires et transformateurs de grain canadiens, les producteurs et des organismes internationaux en ce qui a trait aux questions de qualité et de salubrité des grains et aux

répercussions commerciales. En outre, la CCG a continué de préciser son rôle au sein de l'industrie et des autres ministères. Les commentaires reçus ont servi de fondement pour mettre en place des services et processus permettant de mieux répondre aux attentes des intervenants quant à ce rôle. Des renseignements supplémentaires sur les activités et services qui contribuent au programme d'assurance de la qualité[xviii] se trouvent sur le site Web de la CCG.

Les dépenses réelles de l'exercice 2015-2016 se chiffrent à 4,529 millions de dollars en deçà des dépenses prévues pour l'exercice, ce qui s'explique principalement par une baisse des dépenses de fonctionnement liées à la dotation et par des retards dans l'exécution des projets de renouvellement de l'infrastructure.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
Total des dépenses de programme	30 665 359	30 665 359	30 665 359	26 136 529	(4 528 830)
Fonds renouvelable					
Total des revenus	(30 665 359)	(30 665 359)	(30 665 359)	(68 027 204)	(37 361 845)
Excédent pour financer les dépenses à venir	-	-	-	(23 997 705)	(23 997 705)
Revenus affectés à (ou provenant) d'autres programmes	-	-	-	17 892 970	17 892 970
Revenus utilisés pour compenser les dépenses	(30 665 359)	(30 665 359)	(30 665 359)	(26 136 529)	4 528 830
Dépenses votées et dépenses législatives					
Dépenses votées et dépenses législatives	-	-	-	-	-

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
226	215	(11)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
L'assurance de la qualité et de la salubrité des grains est uniforme et fiable et répond aux besoins des marchés nationaux et internationaux.	Nombre de plaintes relatives aux cargaisons justifiées en raison d'une défaillance du service d'assurance de la qualité ou de la salubrité des grains de la CCG.	Zéro	Zéro
	Nombre de cas où les acheteurs sont insatisfaits des normes, des méthodes ou des procédures utilisées par la CCG pour s'assurer que les clients des marchés nationaux et internationaux reçoivent un produit fiable.	Zéro	Zéro

Programme d'assurance de la quantité

Description

Le programme d'assurance de la quantité de la CCG est exécuté aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* et du *Règlement sur les grains du Canada*. Les services fournis dans le cadre de ce programme facilitent la pesée officielle du grain déchargé des silos terminaux à des fins d'exportation, ainsi que la délivrance des documents d'assurance de la quantité connexes. Ce programme garantit aux acheteurs de grain et aux utilisateurs finaux étrangers que le grain canadien exporté est dûment pesé et acheminé aux transporteurs, tel qu'il est indiqué dans les documents de la CCG. Le programme comprend la certification des systèmes de pesée aux silos terminaux, la formulation de recommandations concernant les exigences relatives au matériel de pesée et à la fréquence des inspections des dispositifs aux silos primaires en vue d'assurer la pesée exacte du grain livré par les producteurs, ainsi qu'un processus de règlement des différends liés à l'assurance de la quantité. Afin d'assurer la pertinence du système et de répondre aux demandes de l'industrie en constante évolution, le programme d'assurance de la quantité est appuyé par des exigences prévues par la loi et des responsabilités axées sur la technologie. Le programme d'assurance de la quantité est financé par un fonds renouvelable.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

La CCG a continué de fournir tous les services de pesée, conformément à son système de gestion de la qualité ISO 9001:2008, afin d'assurer l'uniformité et la fiabilité des expéditions de grain canadien et de respecter les exigences législatives de la *Loi sur les grains du Canada*. Cela comprend l'examen régulier des processus d'assurance de la qualité permettant à la CCG d'ajuster les procédures de service et de déterminer la formation nécessaire ou l'ajustement de celle-ci, au besoin.

Au cours de l'exercice 2015-2016, la CCG a fait enquête au sujet de deux plaintes concernant le poids de cargaisons. À la suite d'un examen et d'une analyse approfondis, la CCG a conclu que la déclaration initiale relative à la quantité pour les deux expéditions était correcte. La CCG a continué de travailler de près avec les producteurs, les intervenants de l'industrie, Mesures Canada, AAC, et d'autres ministères et organismes fédéraux en vue d'établir et de maintenir des normes d'assurance de la quantité du grain qui évoluent avec les procédures industrielles de pesée du grain, les normes relatives au matériel, et les besoins en assurance de la quantité. En 2016-2017, la CCG prévoit introduire des vérifications de l'assurance de la quantité afin d'assurer le respect des procédures requises.

Les dépenses réelles de l'exercice 2015-2016 concordent avec les dépenses prévues pour l'exercice.

Des renseignements supplémentaires sur les activités et les services qui contribuent au programme d'assurance de la quantité[xix] se trouvent sur le site Web de la CCG.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
Total des dépenses de programme	1 752 902	1 752 902	1 752 902	1 602 533	(150 369)
Fonds renouvelable					
Total des revenus	(1 752 902)	(1 752 902)	(1 752 902)	(5 990 823)	(4 237 921)
Excédent pour financer les dépenses à venir	-	-	-	(2 812 544)	(2 812 544)
Revenus affectés à (ou provenant) d'autres programmes	-	-	-	1 575 746	1 575 746
Revenus utilisés pour compenser les dépenses	(1 752 902)	(1 752 902)	(1 752 902)	(1 602 533)	150 369
Dépenses votées et dépenses législatives					
Dépenses votées et dépenses législatives	-	-	-	-	-

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
14	14	-

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
L'assurance de la quantité des expéditions de grain canadien est uniforme et fiable.	Nombre de plaintes relatives aux cargaisons justifiées en raison d'une erreur dans l'évaluation de la quantité par la CCG.	Zéro	Zéro

Programme de recherches sur la qualité des grains

Description

En vertu de la *Loi sur les grains du Canada*, la CCG doit entreprendre, parrainer et promouvoir des travaux de recherche sur les grains. La CCG effectue de la recherche à l'appui du système d'assurance de la qualité des grains du Canada en vue de l'adapter aux nouveaux enjeux et de faciliter la commercialisation efficace du grain canadien sur les marchés national et international. Le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) de la CCG étudie les facteurs influant sur la qualité et la salubrité du grain et des produits céréaliers ainsi que les procédures et technologies permettant de quantifier ces facteurs. La recherche menée au LRG sert de fondement à l'établissement des caractéristiques des grades. Ce programme bénéficie non seulement au secteur agricole, mais également aux Canadiens en tant que consommateurs de produits céréaliers. La collaboration étroite avec les organisations canadiennes et internationales scientifiques, universitaires, analytiques et industrielles (secteur céréalier) ainsi qu'avec d'autres ministères fédéraux (p. ex. Agriculture et Agroalimentaire Canada, Agence canadienne d'inspection des aliments, Santé Canada) permet à la CCG de demeurer au fait des nouveautés en matière de recherche et d'adapter ses priorités de recherche aux nouveaux défis à relever. Le programme de recherches sur la qualité des grains est financé par un fonds renouvelable et des crédits budgétaires.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

En 2015-2016, le LRG a mené des recherches fructueuses à l'appui des caractéristiques des grades et du système de classement. Des renseignements scientifiques et des résultats de recherche ont été communiqués au milieu scientifique et aux intervenants. Par exemple, la fourniture de résultats a facilité les recommandations du Comité de normalisation des grains de l'Ouest[xx] et les recommandations du Comité de normalisation des grains de l'Est[xxi].

La section des cultures[xxii] du LRG a effectué une évaluation scientifique de la qualité des récoltes de grain canadien de 2015[xxiii], a évalué les incidences des facteurs de classement sur les qualités à l'utilisation finale, a mené de la recherche en vue de trouver de nouvelles utilisations pour les grains canadiens, a mené des travaux de recherche sur de nouvelles méthodes et sur l'amélioration des méthodes existantes servant à évaluer et à mesurer les facteurs de qualité à l'utilisation finale des grains. De plus, elle a évalué la qualité des nouvelles variétés dans le cadre du processus d'enregistrement des variétés. Cette recherche demeure un facteur déterminant de la commercialisation efficace du grain canadien dans l'intérêt des producteurs et de l'industrie céréalière canadienne, et continue de faciliter la diversification des utilisations finales du grain canadien.

La section des technologies[xxiv] du LRG a continué d'étudier et d'élaborer des technologies et des méthodes d'évaluation de la qualité et de la salubrité du grain canadien. Les efforts de recherche visent à élaborer de nouvelles méthodes et améliorer les méthodes existantes pour évaluer et mesurer la qualité et la salubrité du grain afin d'augmenter l'efficacité, de réduire les coûts et d'accroître la capacité d'analyse de la CCG et de l'industrie céréalière canadienne.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le LRG a entrepris un exercice de planification stratégique afin de recueillir les commentaires d'experts externes sur l'orientation future des programmes de recherche scientifique et des programmes de technologie à la CCG. On a vérifié la pertinence actuelle et future de ces programmes en tenant compte de l'évolution de l'industrie canadienne du grain. On a ensuite cerné les domaines pertinents de la recherche scientifique et de la technologie qui pourraient être ciblés à moyen et à long terme. Les commentaires recueillis seront mis à profit en vue d'améliorer et de renforcer les programmes de recherche scientifique et les programmes de technologie de la CCG. Toujours en 2015-2016, une évaluation du Programme d'échantillons de récolte de la CCG a été réalisée. Un plan d'action est en cours d'élaboration; il servira à améliorer le programme et à fixer les priorités à long terme qui y sont associées.

Des renseignements détaillés sur les faits saillants de la recherche scientifique et les réalisations de l'exercice 2015-2016 ainsi que les projets de recherche en cours figurent dans le *Rapport annuel sur les programmes du Laboratoire de recherches sur les grains de 2015*[xxv]. Des renseignements supplémentaires sur le programme de recherches sur la qualité des grains[xxvi] se trouvent sur le site Web de la CCG.

Les dépenses réelles de l'exercice 2015-2016 se chiffrent à 0,569 million de dollars au-delà des dépenses prévues pour l'exercice, essentiellement en raison d'une augmentation des dépenses de location.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
Total des dépenses de programme	7 437 753	7 437 753	7 564 193	8 006 761	569 008
Fonds renouvelable					
Total des revenus	(2 207 576)	(2 207 576)	(2 207 576)	(211 170)	1 996 406
Excédent pour financer les dépenses à venir	-	-	-	-	-
Revenus affectés à (ou provenant) d'autres programmes	-	-	-	(2 450 338)	(2 450 338)
Revenus utilisés pour compenser les dépenses	(2 207 576)	(2 207 576)	(2 207 576)	(211 170)	1 996 406
Dépenses votées et dépenses législatives					
Dépenses votées et dépenses législatives	5 230 177	5 230 177	5 356 617	5 345 253	115 076

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
44	45	1

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
De l'information scientifique est accessible pour appuyer et éclairer la prise de décisions touchant le SAQG.	Nombre de cas où il a été impossible d'accéder à de l'information scientifique appropriée en temps opportun pour appuyer et éclairer la prise de décisions touchant le SAQG.	Zéro	Zéro

Les négociants, acheteurs et transformateurs canadiens et étrangers disposent de données scientifiques exactes et appropriées sur la qualité et la salubrité du grain canadien.	Nombre de cas où les négociants, acheteurs et transformateurs canadiens et étrangers n'ont pu accéder à des données scientifiques exactes et appropriées sur la qualité et la salubrité du grain canadien.	Zéro	Zéro
Les menaces à l'égard du SAQG du Canada posées par l'enregistrement de nouvelles variétés sont atténuées.	Nombre de plaintes de la part des utilisateurs finaux du grain canadien. en ce qui a trait à la qualité des variétés récemment enregistrées.	Zéro	Zéro

Programme de protection des producteurs

Description

Aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* et du *Règlement sur les grains du Canada*, la CCG a mis en œuvre un certain nombre de programmes et de mesures de protection afin d'assurer aux producteurs une rémunération convenable pour le grain livré aux entreprises céréalières agréées. Ces programmes et mesures comprennent le programme d'agrément et de garantie, l'attribution de wagons de producteurs disponibles aux producteurs et aux groupes de producteurs qui désirent expédier eux-mêmes leur grain, et des mesures de liaison avec les producteurs, notamment la communication d'information et le système d'appel concernant le grade attribué au grain. De plus, la CCG recueille et met à jour des données sur la qualité du grain et des renseignements sur la manutention du grain pour faciliter les ventes des producteurs et les décisions en matière de marketing. Le programme de protection des producteurs est financé par un fonds renouvelable.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

Au cours de l'exercice 2015-2016, la CCG a continué d'examiner les possibilités d'ajuster et d'adapter les activités et services de protection des producteurs de façon à ce qu'ils soient efficaces. La CCG a maintenu ses efforts de communication afin que les producteurs soient tenus au courant de leurs droits en vertu de la *Loi sur les grains du Canada* et en vue de sensibiliser les intervenants aux activités et services de la CCG en matière de protection des producteurs. La CCG a répondu à toutes les demandes de renseignements des producteurs, ainsi qu'à leurs plaintes concernant la rémunération reçue à l'égard de la qualité ou de la quantité de grain livrée par l'intermédiaire du réseau agréé de manutention des grains.

En date du 1er avril 2016, la CCG avait accordé des licences à 338 silos primaires, 45 silos de transformation, 29 silos terminaux et 93 négociants en grains. La CCG a continué de mener des enquêtes auprès des entreprises non titulaires de licence pour déterminer si elles sont tenues d'en posséder une aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*. Dans les cas où la CCG a déterminé qu'une licence est requise, le processus d'agrément a été amorcé. La CCG a analysé les rapports et dossiers commerciaux de tous les titulaires de licence, et 32 d'entre eux ont fait l'objet d'une vérification. Pendant l'exercice 2015-2016, un titulaire de licence a manqué à ses obligations de paiement. Le processus de réclamation à l'intention des producteurs n'ayant pas été payés pour le grain qu'ils ont livré a été lancé pendant l'exercice 2016-2017. Le personnel de la CCG a pris des mesures dans tous les cas connus de non-conformité en matière d'agrément et a continué de surveiller les activités afin de réduire les risques de non-paiement pour les producteurs. La CCG continue d'examiner les possibilités d'élaborer un modèle de protection des paiements aux producteurs plus économique.

La CCG a reçu et traité 6 600 demandes de wagons de producteurs en 2015-2016. Elle a répondu à toutes les demandes de renseignements et préoccupations concernant l'administration de l'attribution des wagons de producteurs. Il n'y a eu aucune plainte officielle au cours de l'exercice 2015-2016. La CCG a apporté plusieurs changements au programme des wagons de producteurs pour faire en sorte que les producteurs et les administrateurs de wagons de producteurs bénéficient d'un service rapide et efficace. Parmi ces changements figurent la mise à jour et l'amélioration du processus de demande de wagons de producteurs ainsi que la redéfinition de la méthode d'attribution des wagons de producteurs, qui est maintenant plus automatisée.

Les exigences de la *Loi sur les grains du Canada* en matière d'agrément permettent aux producteurs qui livrent du grain à un silo primaire agréé d'obtenir un paiement en fonction du grade et du taux d'impuretés déterminés par un inspecteur de la CCG, au lieu du manutentionnaire de grain. Au cours de l'exercice 2015-2016, les producteurs de grain ont soumis 187 échantillons à la CCG afin qu'elle en détermine la qualité dans le cadre du service appelé « sous réserve du classement et de la détermination des impuretés par l'inspecteur ». En outre, les producteurs ont soumis 1 007 échantillons à la CCG pour fin de classement (échantillons soumis).

Les dépenses réelles de l'exercice 2015-2016 concordent avec les dépenses prévues pour l'exercice. Des renseignements complémentaires sur le sous-programme[xxvii], notamment les ressources financières budgétaires, les ressources humaines et les résultats liés au rendement, se trouvent sur le site Web de la Commission canadienne des grains.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
Total des dépenses de programme	3 563 722	3 563 722	3 563 722	3 511 286	(52 436)
Fonds renouvelable					
Total des revenus	(3 563 722)	(3 563 722)	(3 563 722)	(2 236 266)	1 327 456
Excédent pour financer les dépenses à venir	-	-	-	-	-

Revenus affectés à (ou provenant) d'autres programmes	-	-	-	(1 275 020)	(1 275 020)
Revenus utilisés pour compenser les dépenses	(3 563 722)	(3 563 722)	(3 563 722)	(2 236 266)	1 327 456
Dépenses votées et dépenses législatives					
Dépenses votées et dépenses législatives	-	-	-	-	-

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
30	30	-

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le risque que les producteurs ne reçoivent pas un paiement équitable pour leur grain est atténué.	Pourcentage des producteurs qui croient que les activités de protection des producteurs de la CCG contribuent à atténuer le risque de ne pas recevoir un paiement équitable pour le grain qu'ils livrent aux installations agréées de manutention des grains.	75 p. 100	Les résultats sont fondés sur une enquête triennale. L'enquête qui était prévue en 2015-2016 a été mise de côté en raison d'autres priorités. La prochaine enquête devrait avoir lieu en 2016-2017.
Les producteurs sont au courant des services et des programmes de protection des producteurs de la CCG.	Pourcentage des producteurs qui sont au courant des activités de protection des producteurs de la CCG.	75 p. 100	Les résultats sont fondés sur une enquête triennale. L'enquête qui était prévue en 2015-2016 a été mise de côté en raison d'autres priorités. La prochaine enquête devrait avoir lieu en 2016-2017.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

Les services internes comprennent les activités et les ressources qui s'appliquent à l'échelle de l'organisation afin d'appuyer et de faciliter l'atteinte du résultat stratégique de la CCG et l'exécution de ses programmes. Parce que les services internes sont des activités habilitantes, le succès peut être mesuré en faisant le suivi des résultats au regard des priorités pangouvernementales ainsi que des priorités, programmes et services organisationnels clés.

Au cours de l'exercice 2015-2016, l'un des principaux objectifs des Services internes était toujours d'offrir du soutien en vue d'atteindre les résultats liés aux priorités organisationnelles de la CCG définies à la Section I. Cela comprenait un soutien relativement à l'ajustement des programmes, des services et des coûts, de manière à ce qu'ils demeurent pertinents, l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'investissement dans l'infrastructure et la technologie, l'élaboration de matériel de communication pour appuyer l'investissement dans les relations avec les intervenants, et la prestation d'outils et de ressources visant à assurer que la CCG continue de disposer d'un effectif qualifié, engagé et adaptable. En 2015-2016, la CCG a mené sa toute première évaluation de programme dans le cadre de la *Politique sur l'évaluation*. La CCG prévoit poursuivre les évaluations de programme et en faire une fonction permanente visant à appuyer les activités de programme et la mesure du rendement et à éclairer la prise de décisions.

En 2015-2016, les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2014[xxviii] (SAFF) ont servi à cerner les domaines qui nécessitent des améliorations et des stratégies pour l'avenir. Bien que les résultats du sondage soient positifs, voici des points qui pourraient être améliorés : appuyer le perfectionnement professionnel et offrir des occasions de promotion; faire en sorte que la haute direction multiplie les efforts de communication avec le personnel; donner suite aux préoccupations et prendre des décisions qui renforceront et stabiliseront l'organisation; gérer le rendement insatisfaisant de façon plus efficace; poursuivre les efforts visant à remédier

efficacement aux problèmes de conflits, de harcèlement et de discrimination en milieu de travail; veiller à ce que la charge de travail soit gérable; tirer profit des consultations patronales-syndicales; appuyer les processus de recours informels et formels pour régler les problèmes en milieu de travail. Des stratégies ont été élaborées et intégrées aux plans organisationnels.

Les résultats de l'évaluation du Cadre de responsabilisation de la gestion[xxix] (CRG) menée en 2015-2016 n'ont mis en lumière aucun problème auquel il faut porter une attention particulière. L'évaluation annuelle du CRG a pour but d'améliorer les pratiques de gestion et de supervision, en plus d'appuyer l'orientation stratégique du gouvernement du Canada en matière de gestion. Le rendement de la CCG a été mesuré à l'égard de quatre domaines de base : gestion des ressources humaines, gestion financière, gestion de l'information et technologie de l'information (GI/TI), et planification et rendement. L'une des priorités pour l'avenir consistera à élaborer un cadre ministériel des résultats et un répertoire des programmes, conformément à la nouvelle *Politique sur les résultats* du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Les dépenses réelles de l'exercice 2015-2016 se chiffrent à 1,068 million de dollars en deçà des dépenses prévues pour l'exercice, essentiellement en raison de retards dans l'exécution des projets de renouvellement de l'infrastructure.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
Total des dépenses de programme	17 117 785	17 117 785	17 191 535	16 049 822	(1 067 963)
Fonds renouvelable					
Total des revenus	(16 872 785)	(16 872 785)	(16 947 046)	(50 611)	16 822 174
Excédent pour financer les dépenses à venir	-	-	-	-	-
Revenus affectés à (ou provenant) d'autres programmes	-	-	-	(15 743 358)	(15 743 358)
Revenus utilisés pour compenser les dépenses	(16 872 785)	(16 872 785)	(16 947 046)	(50 611)	16 822 174
Dépenses votées et dépenses législatives					
Dépenses votées et dépenses législatives	245 000	245 000	244 489	255 853	10 853

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
90	91	1

Section IV : Renseignements supplémentaires

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

Les renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur[xxx] se trouvent sur le site Web de la Commission canadienne des grains.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires[xxxi] ci-dessous se trouvent sur le site Web de la Commission canadienne des grains.

- Audits et évaluations internes
- Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes
- Stratégie ministérielle de développement durable

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée Rapport sur les dépenses fiscales fédérales[xxxii]. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Rémi Gosselin

Gestionnaire, Services intégrés d'information
Commission canadienne des grains

Édifice de la Commission canadienne des grains, 303, RUE MAIN, pièce 801, 8e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8
Canada

Téléphone : 204-983-2749

Télécopieur : 204-983-6098

Courriel : contact@grainscanada.gc.ca

Site Web de la CCG : www.grainscanada.gc.ca[xxxiii]

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture) : Répertoire structuré des programmes des organisations qui illustre les liens hiérarchiques entre les programmes et les résultats stratégiques auxquels les programmes contribuent.

cadre pangouvernemental (whole-of-government framework) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (target) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation) : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; les paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures) : Dépenses qui ont été approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi, autre qu'une loi de crédits. La loi établit l'objet des dépenses et les dispositions en vertu desquelles elles peuvent être engagées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures) : Dépenses engagées et encaissements liés aux emprunts, aux investissements et aux avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending) : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La définition des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (voted expenditures) : Dépense approuvée annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé d'un crédit constitue les dispositions qui régissent l'engagement de ces dépenses.

équivalent temps plein (full-time equivalent) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (performance indicator) : Moyen quantitatif ou qualitatif de mesurer un résultat ou un extrant, dans l'intention d'évaluer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

plan (plan) : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation centrale entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorités (priorities) : Plans ou projets qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (performance reporting) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement contribue à la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program) : Ensemble de ressources et d'activités liées qui est géré dans le but de répondre à plusieurs besoins particuliers afin d'atteindre les résultats prévus, et qui est considéré comme une unité budgétaire.

programme temporisé (sunset program) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (Departmental Performance Report) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des

plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (Report on Plans and Priorities) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement au printemps.

rendement (performance) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent aux résultats prévus par l'organisation et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

résultat (result) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (Strategic Outcome) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (Government of Canada outcomes) : Ensemble de 16 objectifs généraux définis pour l'ensemble du gouvernement, regroupés dans 4 secteurs de dépenses du Cadre pangouvernemental : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure) : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

[i] **États financiers audités de la CCG,** http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/crm-mrm-fra.htm

[ii] ***Loi sur les grains du Canada*,** http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/G-10/

[iii] **Programme d'assurance de la qualité,** http://www.grainscanada.gc.ca/quality-qualite/ggm-mgg-fra.htm

[iv] **Programme d'assurance de la quantité,** http://www.grainscanada.gc.ca/quantity-quantite/iaqnm-mrsqn-fra.htm

[v] **Programme de recherches sur la qualité des grains,** http://www.grainscanada.gc.ca/research-recherche/iarm-mrsr-fra.htm

[vi] **Programme de protection des producteurs,** http://www.grainscanada.gc.ca/producer-producteur/ifpm-mrdp-fra.htm

[vii] **Site Web de la CCG,** http://www.grainscanada.gc.ca/

[viii] ***Loi sur les frais d'utilisation*,** http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/U-3.7/

[ix] **Modernisation des classes de blé canadien,** http://www.grainscanada.gc.ca/consultations/2015/classes-fr.htm

[x] **Projet de loi C-48 : *Loi sur la modernisation de l'industrie des grains au Canada*** http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6821564&Language=F

[xi] **Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2014,** http://www.tbs-sct.gc.ca/pses-saff/2014/results-resultats/bq-pq/25/index-fra.aspx

[xii] **Lettre de mandat du ministre,** http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat-des-ministres

[xiii] **Comptes publics du Canada 2016,** http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

[xiv] **Cadre pangouvernemental,** http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/rgs-erdg/wgf-ipp-eng.asp

[xv] **États financiers de la CCG,** http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/crm-mrm-fra.htm

[xvi] ***Politique sur les autorisations spéciales de dépenser les recettes*,** http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?section=text&id=12248

[xvii] ***État des résultats prospectif,*** http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/foso-aefp/2014/foso-aefp-2014-fr.pdf

[xviii] **Programme d'assurance de la qualité,** http://www.grainscanada.gc.ca/quality-qualite/ggm-mgg-fra.htm

[xix] **Programme d'assurance de la quantité,** http://www.grainscanada.gc.ca/quantity-quantite/iaqnm-mrsqn-fra.htm

[xx] **Recommandations - Comité de normalisation des grains de l'Ouest,** http://www.grainscanada.gc.ca/gscommittee-comiteng/wcs-cno/wscr-rcng-fra.htm

[xxi] **Recommandations - Comité de normalisation des grains de l'Est,** http://www.grainscanada.gc.ca/gscommittee-comiteng/esc-cne/escr-rcne-fra.htm

[xxii] **Programmes de recherches sur les cultures du Laboratoire de recherches sur les grains,** http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/grl-lrg/csm-msdc-fra.htm

[xxiii] **Rapports sur la qualité des récoltes et des exportations de grain canadien,** http://www.grainscanada.gc.ca/quality-qualite/geuq-quf-fra.htm

[xxiv] **Section des technologies du Laboratoire de recherches sur les grains,** http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/grl-lrg/tsm-msdt-fra.htm

[xxv] **Rapport annuel sur les programmes du Laboratoire de recherches sur les grains,** http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/grl-lrg/annual/2015lrgannuel-fr.pdf

[xxvi] **Programme de recherches sur la qualité des grains,** http://www.grainscanada.gc.ca/research-recherche/iarm-mrsr-fra.htm

[xxvii] **Renseignements complémentaires sur le sous-programme,** http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/dpr-rmr/2016/sp-sp-2016-fra.htm

[xxviii] **Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux,** http://www.tbs-sct.gc.ca/pses-saff/default.asp

[xxix] **Cadre de responsabilisation de gestion,** http://www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/index-fra.asp

[xxx] **Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur,** http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/dpr-rmr/2016/sp-sp-2016-fra.htm

[xxxi] **Tableaux de renseignements supplémentaires,** http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/dpr-rmr/2016/st-ts-2016-fra.htm

[xxxii] **Rapport sur les dépenses fiscales,** http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp

[xxxiii] **Site Web de la CCG :** http://www.grainscanada.gc.ca/